



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions administratives

Question écrite n° 7960

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, de lui donner des indications sur le nombre de recours en excès de pouvoir exercés contre les actes pris par ses services, en 2005 et 2006. Il souhaite également connaître le nombre d'actes effectivement annulés par les juridictions administratives ainsi que le coût généré par ces contentieux.

Texte de la réponse

La constitution du nouveau ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM), en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, ne s'est réellement achevée que ces derniers mois, sans qu'il soit encore possible de mettre en oeuvre les outils de pilotage qui permettraient d'apporter les réponses aux demandes concernant les contentieux contre les actes pris par les services aujourd'hui réunis dans le MEEDDM. Dès lors, il n'est pas possible, à ce jour, et malgré des tentatives d'exploitation des systèmes d'information disponibles, d'avoir une vision précise dans le domaine des recours contre les actes réglementaires. Le MEEDDM, conscient de cette lacune, recherche une solution pouvant être opérationnelle rapidement. Ainsi, une application informatique est en cours de déploiement dans l'ensemble des services qui relevaient de ministères différents avant la création du MEEDDM. Cette application devrait permettre de disposer d'une image plus précise des recours contentieux, quelles que soient leur nature et leur origine. La direction des affaires juridiques, elle-même créée depuis moins d'un an, s'emploie activement à réussir ce déploiement informatique dans tous les services, ainsi qu'à mieux définir les indispensables outils de pilotage juridique qui prendront en compte les problématiques liées à l'exécution des décisions de justice et à l'estimation des coûts engendrés par chaque catégorie de contentieux. L'objectif, activement poursuivi, est de disposer d'un premier bilan des enjeux financiers des contentieux du MEEDDM au cours du premier trimestre 2010. Ce département ministériel sera, dès lors, en mesure de répondre aux légitimes préoccupations concernant le nombre de recours contre les actes réglementaires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7960

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6438

Réponse publiée le : 20 octobre 2009, page 9927